

Revue de presse du 15 au 31 janvier 2022

Table des matières

AFRIQUE:	1
Libye:.....	1
Niger :.....	2
EUROPE:	2
Méditerranée centrale :	2
Union européenne :	3
Danemark:.....	3
Espagne:	4
Grèce:.....	4
Italie:	5
MOYEN-ORIENT :	5
Turquie:.....	5

AFRIQUE:

Libye:

- [InfoMigrants, « Des bateaux « tout équipés » pour les garde-côtes et "task force conjointe" : l'Italie et la Libye renforcent leur coopération anti-migrants », 31 janvier 2023](#)

Le 2 février 2017, l'Italie et la Libye ont conclu un protocole d'entente (*Memorandum of Understanding*) pour réactiver le traité d'amitié signé en 2008 entre Berlusconi et Khadafi, et organiser la coopération entre les deux pays dans le but notamment d'entraver les mouvements migratoires à destination de l'Europe et de bloquer les exilé-e-s en Libye. Six ans plus tard, les violences et les traitements inhumains systématiques en Libye — définis comme des crimes contre l'humanité par les

Nations unies¹ — n'ont cessé d'augmenter, tandis que les violences et les *pull-back* des garde-côtes libyens sont également notoires. Et alors qu'en février 2022, plus de 90 ONG exigeaient [la révocation de ce protocole](#), le 28 janvier 2023 s'est déroulée à Tripoli une rencontre entre la Première ministre italienne Giorgia Meloni et son homologue libyen, Abdel Hamid Dbeibah visant à renforcer les mesures prévues en 2017.

Deux accords ont été conclus lors de cette dernière rencontre. Le premier prévoit la livraison par le gouvernement italien de cinq bateaux entièrement équipés pour les garde-côtes libyens. Le second prévoit la création de « forces opérationnelles conjointes » chargées d'intercepter les bateaux d'exilé-e-s en mer. Or, comme l'indiquait déjà la jurisprudence européenne en 2012² et Migreurop en 2018, « En équipant, finançant et en coordonnant les activités des garde-côtes libyens, l'Italie mène sous les yeux de l'UE une politique de refoulement et contourne ainsi ses obligations internationales »³. Cinq ans après, et malgré la documentation du système d'exploitation, d'extorsion et d'abus mis en place en Libye avec les financements de l'Italie et de l'Union européenne, rien n'a changé pour les personnes exilées qui voient leurs droits bafoués au quotidien, en toute impunité, au nom de la « protection » des frontières européennes.

Niger :

- [Infomigrants, « Niger : 750 migrants maliens coincés dans le désert bientôt rapatriés », 18 janvier 2023](#)

En janvier 2023, 750 exilé-e-s malien-ne-s ont été renvoyé-e-s du Niger vers le Mali dans des vols affrétés par les autorités maliennes et l'OIM. Ces personnes étaient bloquées dans la ville frontalière d'Assamaka (Niger/Algérie) dans des conditions déplorables depuis plusieurs semaines, voire des mois. Toutes ont été refoulées par les autorités algériennes vers le Niger.

Lors de ces refoulements, les exilé-e-s sont abandonné-e-s à la frontière, en plein désert, et doivent marcher plus de 15 km afin d'atteindre la ville d'Assamaka. Pour certain-e-s, ces refoulements leur ont coûté la vie : selon Infomigrants, entre 2020 et 2021, au moins 38 corps ont été retrouvés à cette frontière. De janvier à mai 2022, plus de 14 000 exilé-e-s ont été refoulé-e-s vers le Niger par les autorités algériennes, sous couvert d'un accord de réadmission.

EUROPE:

Méditerranée centrale :

- [The Libya Update, "Mediterranean: Alarm Phone NGO alerted to over 670 migrant boats in distress in 2022 – report", 21 janvier 2023](#)

L'ONG AlarmPhone a récemment publié un [rapport](#)⁴ sur ses activités pour la période juillet/décembre 2022. En 2022, AlarmPhone a été alertée par 673 bateaux d'exilé-e-s en détresse dans la région de la Méditerranée centrale, une nette augmentation comparée aux années

¹ MSF, « [Accord Italie-Libye : 5 années d'exactions contre les migrants, chapeautées par l'Union européenne](#) », 2 février 2022

² Cour européenne des droits de l'Homme [Hirsi Jamaa et autres c. Italie](#), 23 février 2012

³ Migreurop, « [Libye : Financements européens pour les bourreaux des migrant-e-s](#) », Note #7, mai 2018

⁴ Alarmphone, "[Contesting Borders in a Racist Environment](#)", 18 janvier 2023

antérieures. Le rapport dénonce la militarisation des routes migratoires vers l'Europe qui rendent la traversée en mer plus dangereuse et mortifère. De fait, depuis 2020, le nombre de bateaux échoués ou disparus au large des côtes tunisiennes n'a cessé d'augmenter.

De janvier à novembre 2022, plus de 575 personnes y sont décédées selon le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)⁵. Alarmphone dénonce les attaques fréquentes des garde-côtes tunisiens et libyens menées à l'encontre des bateaux d'exilé·e·s en mer. Ce système répressif du contrôle des frontières financé et encouragé par les membres de l'UE privilégie la violence et la sécurité au détriment des vies humaines.

Union européenne :

- [The Guardian, "EU toughens stance on non-EU countries taking back citizens denied right to", 26 janvier 2023](#)

Le 26 et 27 janvier 2023, les ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'UE se sont réunis à Stockholm dans le cadre de la première réunion informelle du Conseil « Justice et affaires intérieures » (JAI) sous présidence suédoise⁶. Les ministres ont réaffirmé leur volonté d'expulser les personnes sans droit de séjour en Europe et de contraindre les pays non-membres de l'Union à réadmettre leurs ressortissant·e·s. Les relations commerciales et diplomatiques, ainsi que l'aide au développement sont et resteront conditionnées à la coopération des pays dit tiers en matière de réadmission. Ainsi, les ministres européen·ne·s souhaitent favoriser l'utilisation systématique des mesures restrictives en matière de visas à l'égard des pays qui ne « coopèrent pas en matière de retour ». Ces décisions sont loin d'être innovantes : en février 2021 déjà, l'Union avait prévenu ses partenaires que le levier des visas pourrait être activé, et qu'en fonction de la « performance » de chaque État tiers en matière de « retours », les États membres pourraient réduire, voire supprimer, le nombre de visas alloués⁷.

De nouveaux moyens pourraient par ailleurs être déployés pour expulser du territoire européen les personnes dépourvues de titre de séjour. Selon la Commissaire européenne aux affaires étrangères, Frontex pourrait, une nouvelle fois, voir ses prérogatives étendues en matière de renvoi : le recours aux avions de Frontex pourrait augmenter ainsi que le nombre de pays tiers couverts par l'agence. Par ailleurs, l'UE souhaite contraindre ses pays voisins à s'aligner sur la politique européenne en matière de visas : la Serbie subit ce chantage, bien qu'elle ne soit membre ni de l'UE ni de l'espace Schengen...

Danemark:

- [Médiapart, « Le Danemark renonce à sous-traiter les demandes d'asile... pour le moment », 27 janvier 2023](#)

Le Danemark avait adopté, en juin 2021, une loi permettant l'externalisation du traitement des demandes d'asile déposées sur son territoire. Celle-ci prévoyait la possibilité d'envoyer des demandeurs et demandeuses d'asile arrivé·e·s sur son sol dans un pays « tiers » afin que leurs demandes y soient traitées sur le fond. Cette volonté politique ne date pas d'hier : dès 1986, le

⁵ Infomigrants, « [Les "dangereuses" interceptions des garde-côtes tunisiens dénoncées par Alarm Phone](#) », 20 janvier 2023

⁶ Presidency Statement, « [Reducing the pressure of irregular migration and ensuring effective return](#) », 26 janvier 2023.

⁷ Le Monde, « [Immigration : la France durcit « drastiquement » l'octroi de visas aux Algériens, Marocains et Tunisiens](#) », 28 septembre 2021

Danemark proposait un système de gestion des demandes d’asile dans des centres de traitement régionaux, administrés par les Nations unies⁸.

Le Danemark vient cependant de reculer et de renoncer pour le moment à sous-traiter les demandes d’asile. Cette décision est probablement motivée par la récente décision de la Cour européenne des droits de l’Homme (CEDH) s’opposant à l’expulsion vers le Rwanda des demandeurs et demandeuses d’asile dont la demande de protection était considérée irrecevable au Royaume-Uni. La Cour a considéré que les demandeurs et demandeuses d’asile ne pouvaient être expulsé·e·s tant que la justice britannique ne s’était pas prononcée sur la légalité du projet de loi du gouvernement anglais. Bien que l’externalisation de l’asile soit contraire à la Convention de Genève et sape le régime mondial d’accueil des réfugié·e·s, le gouvernement danois n’abandonne pas son idée pour autant, et souhaite voir naître ces accords d’externalisation en coopération avec l’Union européenne. Le risque est que ces pratiques illégales s’institutionnalisent dans l’UE et deviennent, à terme, la règle.

Espagne:

- [Eldiario, « Más de 1.700 personas muertas en un año: la ruta migratoria hacia Canarias sigue siendo la más letal », 18 janvier 2023](#)
- [Público, « Casi 2.400 migrantes murieron en las rutas españolas en 2022, según Caminando Fronteras », 18 janvier 2023](#)

Le collectif Caminando Fronteras a récemment publié un [rapport](#)⁹ dans lequel il recense le nombre de personnes décédées lors de leur traversée vers l’Espagne. Ainsi, en 2022, 2 390 personnes sont décédées en tentant de rejoindre l’Espagne — dont 1 700 sur la route de l’Atlantique vers les Canaries. Ces cinq dernières années, a pu être observée une augmentation du nombre de décès sur toutes les routes maritimes et terrestres vers l’Espagne.

L’origine de ces décès est en partie liée aux dangers de la traversée, mais d’autres sont directement imputables aux autorités espagnoles et/ou marocaines : manque de coordination pour activer les services de sauvetage, limitation des moyens pour effectuer des recherches, violence et abus à l’égard des personnes exilé·e·s, *pushback* et *pull-back*. Malgré les obligations résultant du droit de la mer, les bateaux de pêcheurs ne viennent pas toujours en aide aux embarcations en détresse qu’ils croisent de peur de voir leurs actions criminalisées. Selon Caminando Fronteras, les morts aux frontières sont une conséquence des « politiques migratoires qui entravent, obstruent ou omettent de mettre en œuvre des mécanismes de sauvetage de la vie des migrant·e·s¹⁰ ».

Grèce:

- [Euronews, "After the explosion': Migrant arrivals plummet in Greece", 17 janvier 2023](#)
- [InfoMigrants, « À Lesbos, la course des migrants vers le camp de Mavrovouni, havre de sécurité à l'abri des pushbacks », 18 janvier 2023](#)

Les opérations de refoulement menées par la Grèce, aux frontières terrestres comme en mer, obligent les exilé·e·s à se cacher des autorités une fois arrivé·e·s sur les côtes grecques afin de garantir leur droit à déposer une demande d’asile. Une [récente étude](#)¹¹ menée par le Legal Centre Lesbos

⁸ Migreurop, « [Arrangement Royaume Uni/Rwanda : externaliser l’asile en Afrique, arme de dissuasion massive en Europe](#) », Communiqué 20 juin 2022

⁹ Caminando Fronteras, « [Monitoreo del derecho a la vida - Año 2022](#) », 2023

¹⁰ Caminando Fronteras, « [2 390 personas migrantes perdieron la vida en 2022 en sus trayectos hacia España](#) », 18 janvier 2023

¹¹ Legal Center Lesbos, « [PRESS RELEASE: Forensic reconstruction video released today, evincing the Greek authorities’ illegal expulsion of 200 migrants off the coast of Crete in 2020](#) », 17 janvier 2023

dénonce notamment des refoulements à la frontière gréco-turque les 20 et 21 octobre 2020. L'association a produit une reconstitution des faits à l'aide de témoignages, d'entretiens et des preuves fournies. L'ONG témoigne du fait que près de 200 personnes en détresse en mer ont violemment été refoulées vers la Turquie avant même de pouvoir déposer une demande d'asile, alors qu'elles avaient demandé assistance aux garde-côtes helléniques.

Cette affaire, suivie par les avocats du Legal Center Lesvos, fait l'objet d'une requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Comme toujours, les autorités grecques ont nié ces refoulements malgré les preuves apportées par les requérants, dont des localisations GPS, des photos et des vidéos.

Italie:

- [Euractiv, "Italian authorities illegally returned asylum seekers to Greece investigations finds", 20 janvier 2023](#)

Une nouvelle investigation révèle que les autorités italiennes procèdent à des refoulements de potentiel-le-s demandeurs et demandeuses d'asile au sein même de l'UE. A l'aide de photos, vidéos et témoignages de personnes exilées et des membres de l'équipage, un rapport¹² publié par LightHouse Reports démontre qu'une fois en Italie, les exilé-e-s sont détenu-e-s dans des bateaux commerciaux (tous exploités par le groupe Attica) et renvoyé-e-s en Grèce.

En 1999, l'Italie et la Grèce ont signé un accord bilatéral de réadmission qui ne s'applique en aucun cas aux demandeurs et demandeuses d'asile. En 2014, la Cour européenne des droits de l'Homme avait déjà sanctionné l'Italie pour avoir renvoyé illégalement et sans discernement des ressortissant-e-s étranger-ère-s en Grèce, sans leur donner la possibilité de demander l'asile. Ces pratiques semblent pourtant ne pas avoir cessé.

MOYEN-ORIENT :

Turquie:

- [Le Monde, « En Turquie, les réfugiés syriens sont devenus un enjeu électoral malgré eux », 18 janvier 2023](#)
- [Le Monde, « Turquie : « Erdogan veut une fois de plus utiliser la Syrie pour atteindre ses objectifs nationaux », 17 janvier 2023](#)

Encore une fois, les réfugié-e-s syrien-ne-s sont pris-es à partie dans des dynamiques électorales et politiques. À quelques mois des élections présidentielles et législatives, le président R. Erdogan décide de modifier sa politique destinée aux réfugié-e-s syrien-ne-s et de se rapprocher du régime de Damas. Depuis six mois, le président turc interdit l'accueil de nouveaux et nouvelles exilé-e-s Syrien-ne-s, et prévoit le « renvoi volontaire » d'un million de syrien-ne-s en Syrie. Dans les faits, les associations présentes sur le terrain dénoncent le nombre croissant d'expulsions vers le pays voisin.

Sur la base de la Déclaration UE/Turquie de 2016, l'UE demande à la Turquie de « verrouiller » ses frontières en échange d'une « rente diplomatique et économique ». Aujourd'hui, plus de 3 millions d'exilé-e-s syrien-ne-s sont bloqué-e-s aux portes de l'Europe. Considéré comme un pays « sûr » par la Grèce, les États membres renvoient les exilé-e-s syrien-ne-s en Turquie. Pourtant, une fois là-bas, ces

¹² LightHouse Reports, "[Detained below deck](#)", 18 janvier 2023

personnes ne bénéficient pas des garanties concédées par la Convention de Genève et risquent d'être expulsées dans leur pays toujours en guerre¹³. Leur sort varie au gré des élections et des opportunités politiques du président Erdogan.

¹³ **Migreurop**, « [Externalisation tous azimuts : de l'arrangement UE - Turquie aux Migration Compacts en Afrique](#) », Note #5, avril 2017